

<https://www.geneacaux.fr/spip/spip.php?article25>



La milice sous l'Ancien Régime.

- Comprendre ... - L'Etat - Défense -

Date de mise en ligne : jeudi 7 août 2014

Copyright © Cercle Généalogique du Pays de Caux - Seine-Maritime - Tous
droits réservés



La milice sous l'Ancien Régime

D. Carpentier

Historique :

La Garde Nationale de France trouve son origine au Moyen Age. L'affranchissement des communes pendant le règne de Louis VI, dit le Gros, entre 1108 et 1137, a donné naissance aux compagnies de paroisse et aux milices communales. La crainte des attaques incite les cités à prévoir une défense. Un " ban " d'une forme nouvelle prend les armes ; soldats contre seigneurs des fiefs voisins ou contre les brigands du dehors, les habitants des communes sont en même temps les sentinelles opposées aux perturbations internes. Telle est la véritable Garde Nationale du Moyen Age, qui s'appelle sous les règnes suivants la "milice bourgeoise".

C'est Louvois qui, en 1688, décide de renforcer l'armée royale par des "milices provinciales". Il s'agit de la reprise d'une ancienne institution. En effet, il existe à cette époque, bien que décadentes, des milices bourgeoises qui autrefois gardaient les villes murées. Certaines provinces frontalières entretiennent ainsi des troupes spéciales levées parmi les habitants qui participent, le cas échéant, à la défense du territoire et rentrent chez elles une fois le danger passé.

Louis XV, en 1726 décide de lever, par tirage au sort 60 000 hommes de milice articulés en 100 bataillons. Près de 50 ans plus tard, en 1771, ces milices prennent le nom de troupes provinciales, mais en raison de la paix qui règne en Europe la plupart des régiments provinciaux sont mis en sommeil en 1783 et les hommes renvoyés dans leurs foyers. Enfin, la convocation pendant huit jours d'une vingtaine de régiments provinciaux aura lieu en 1784. Ce sera la dernière fois avant le début des troubles de la Révolution.

Paris a été le berceau de la Garde nationale française proprement dite. Un arrêté de l'Assemblée Constituante du 13 juillet 1789 la mentionne sous l'ancien nom de Garde bourgeoise : c'est en quelque sorte son acte de naissance ; mais son nom est modifié presque aussitôt en garde nationale.

Beaucoup de villes veulent imiter Paris et avoir leur garde nationale. Chacune de ces gardes s'habille à sa façon. Aussi, après la fête de la fédération du 14 juillet 1790, prescrit-on un uniforme général, tricolore, comme la cocarde qui ajoute le blanc, couleur de la monarchie, au rouge et bleu, couleurs de la ville de Paris. En 1793, la Garde nationale est réduite à quelques mercenaires en sabots, coiffés du bonnet rouge, vêtus d'une carmagnole et armés

La milice sous l'Ancien Régime.

d'une pique. Sous le Directoire, la Garde nationale est organisée, en principe, par canton sur tout le territoire. Bonaparte, devenu premier consul, la juge inefficace et la supprime.

Elle est reconstituée par Napoléon en 1805 pour le maintien de l'ordre public à l'intérieur, la défense des frontières et celle des côtes mais c'est surtout à partir de 1812 que la participation de la garde nationale à l'effort de défense devient systématique. Avant de s'engager en Russie, l'empereur appelle à l'activité 93 000 jeunes gens répartis en 88 cohortes qui vont se distinguer pendant la campagne de France, notamment à la Fère-Champenoise, en mars 1814. De même, après Waterloo l'année suivante, les jeunes gardes vont-ils continuer à défendre les places fortes que L'Empereur leur a confiées.

Maintenue pendant une partie de la Restauration, la Garde nationale est licenciée par Charles X en 1827. Elle reparaît pendant les journées révolutionnaires de juillet 1830 et sera rétablie officiellement en mars 1831 par Louis-Philippe, qui y incorpore toutes les compagnies de Sapeurs pompiers et la place sous l'autorité des maires, sous-préfets, préfets et du ministère de l'Intérieur.

Définition :

1er ban : appel des célibataires et veufs sans enfants.

Bibliographie :

Les personnes intéressées par l'armée française trouveront de nombreux sites sur internet et pourront consulter un ouvrage très bien documenté et illustré :

– les uniformes de l'Armée Française de 1660 à 1845, illustrations de Charles Vernier, texte du colonel Paul Willing, ouvrage préfacé par le général Bertrand de Lapresle, gouverneur des Invalides.

Pour savoir si l'un de vos ancêtres figure dans ces registres, vous pouvez consulter les relevés des registres ci-joints.

<https://www.geneacaux.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg> **Généralité d'Arques**

<https://www.geneacaux.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg> **Généralité de Caudebec**

<https://www.geneacaux.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg> **Généralité de Montivilliers**

<https://www.geneacaux.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg> **Généralité de Rouen**